
Pétition de demande de secours pour le citoyen Michard, du district de Dourdan, en annexe de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de demande de secours pour le citoyen Michard, du district de Dourdan, en annexe de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 284-285;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32202_t1_0284_0000_18

Fichier pdf généré le 15/05/2023

60

Etat des dons (suite) (1)

a

Une petite boîte, venant de Sedan, contenait 8 décorations.

b

Les membres composant la société populaire de Mas-d'Azil ont envoyé deux décorations militaires.

La séance est levée à quatre heures.

Signé : SAINT-JUST, président; OUBOT, Ch. COCHON, BELLEGARDE, Elie LACOSTE, MATHIEU, T. BERLIER, secrétaires (2).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

61

La commune de Lille a descendu ses cloches, et 16 mille livres pesant de leur métal sont déjà dans les fonderies (3).

62

Le conseil-général de la commune de Boissy-sur-Morin, district de Rosay département de Seine-et-Marne, et la société populaire dudit Boissy, ont déposé sur l'autel de la patrie 77 livres 11 s. et ont donné aux braves défenseurs qui sont dans le premier bataillon de Seine-et-Marne, et qui en ont le plus besoin, 232 chemises, 12 draps, 4 serviettes, et un paquet de vieux linge destiné à faire de la charpie. Comme de vrais enfans de la patrie, ils ont volé au secours de leurs frères de Coulommiers, ils ont toujours servi la liberté, et ils sont prêts à verser leur sang pour elle; ils applaudissent à tous les glorieux travaux de la Convention, l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix, et assurent la Montagne qu'ils périront plutôt jusqu'au dernier avant que qui ce fut osât y porter la main.

Mention honorable (4).

63

Des députés d'un pays enclavé dans le département des Ardennes, après avoir félicité la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et sur ses travaux glorieux, invitent la Convention à décréter la réunion de ce pays à la république française, et représentent les avantages que cette réunion, commandée par

la nature, doit opérer pour les deux pays respectifs.

Renvoyé au comité de salut public (1).

64

Le citoyen Guichard, de la commune d'Aumale, département de la Seine-Inférieure a le 12 pluviôse fait don à la patrie de 1 200 liv.

Mention honorable (2).

65

Le citoyen secrétaire-commis du Comité d'instruction publique a déposé une médaille de la Bastille qui a été trouvée parmi les papiers du citoyen Bazire, député.

Mention honorable (3).

PIÈCES ANNEXES

I

[*Le distr. de Dourdan, à la Conv.: 10 plur. II*]
(4)

« Citoyens représentants,

Un de nos citoyens nommé Michard, vient de rendre les derniers soupirs. Il laisse dans la misère une épouse sensible et quatre enfans dont le plus âgé a sept ans. La maladie qui l'a conduit au tombeau étoit l'effet de mauvais air qu'il a respiré dans les prisons de Dourdan qu'il visitoit régulièrement depuis l'époque où les habitants de cette commune y ont trouvé les causes des fièvres putrides qui exercent des ravages terribles parmi eux.

Nous réclamons la bienfaisance nationale en faveur d'une famille dont le chef a employé tous ses moyens et fait tous les sacrifices qui étoient en son pouvoir, pour le succès de la révolution. Les citoyens qui connoissent ce bon républicain savent qu'il a combattu avec énergie et dévouement aux intérêts du peuple, l'orgueil et la scélératesse des deux castes détruites qui l'oppressoient et l'égoïsme des aristocrates de toute espèce.

Il pratiquoit l'art de la chirurgie, d'une manière distinguée; mais son républicanisme devint momentanément contraire à ses intérêts privés. puisqu'il fut longtemps victime de la bassesse stupide des aristocrates qui, pour le punir de son patriotisme le privèrent de ses moyens d'existence en cessant de se faire traiter par lui. il étoit donc pressé par le besoin lorsqu'il fut nommé, il y a trois mois, par le citoyen Couturier, représentant du peuple, membre du directoire de ce district lequel avoit précédemment

(1) *J. Sablier*, n° 1153.

(2) *Bⁱⁿ*, 2 vent. (1^{er} suppl^o).

(3) *Bⁱⁿ*, 2 vent. (1^{er} suppl^o).

(4) *Fⁱⁿ* 2654, doss. Michard. Un double fut remis au repr. Le Couturier.

(1) *P.V.*, XXXII, 344.

(2) *P.V.*, XXXII, 70.

(3) *J. Paris*, n° 417.

(4) *Bⁱⁿ*, 2 vent. (1^{er} suppl^o).

obtenu pour lui, de l'administration supérieure, un secours provisoire de 150 l. qui servit à *alimenter sa famille* pendant quelque temps. Puisse cet exposé, tourner au profit de l'humanité entière, en amolissant le cœur des riches qui se jouent de l'infortune. Nous sommes certains que les représentants du peuple le prendront en grande considération et nous demandons qu'il soit renvoyé au comité des secours et que ce comité soit chargé de faire un prompt rapport sur son contenu. »

RAGUDEAU, LAMONTAGNE, SAVOURÉ, DUMINIL, BINOIS (*agent nat.*).

[*Extrait des délibérations de la Sté popul.; 14 pluv. II*] (1)

La présente pétition relative à la famille infortunée du citoyen Michard décédé le 9 de ce mois, victime de son amour brûlant de l'humanité, ayant été communiquée à la Société, tous les membres se sont levés en signe d'adhésion et la Société considérant que le républicain que la patrie vient de perdre étoit un révolutionnaire énergique, qui dans toutes les circonstances a donné des preuves d'un dévouement absolu à la cause de la liberté et de l'égalité, et que les détails de la dite pétition sont rigoureusement vrais et dignes de la reconnaissance publique, arrête qu'elle l'adopte dans tout son contenu, à l'effet de l'appuyer auprès de la Convention nationale. Pour extrait signé Supersac, président et Gibaudans, secrétaire.

Renvoyé au comité des secours publics par celui des pétitions (2).

II

[*Le cⁿ Michel, au présid. de la Conv.; Coutances, 14 pluv. II*] (3)

« Citoyen président,

L'amour de l'humanité, le désir sincère de voir

(1) Lettre d'envoi du distr., datée du 14 pluv.

(2) Mention marginale, datée du 2 vent. et signée P.J. Audouin. Une première copie avait été renvoyée par la Conv. au comité des secours et remise à Briez, le 28 pluv., par les soins du président Dubarran.

(3) F¹⁷ 1009^b, pl. 1, p. 2006.

mes concitoyens bons et heureux m'engage à te faire part de quelques idées que je crois utiles. L'homme raisonnable et sensible, vivant au milieu d'objets qui le surprennent et excitent souvent son admiration, cherchera même involontairement la cause et le principe des choses qui fixent ses regards. Tu le sais, Citoyen président, si le premier mobile de l'esprit populaire est faux, il faussera tous les autres. Comment le rectifier ? C'est un problème qu'il appartient aux philosophes de résoudre. En voici, je crois, les propositions nécessaires : quel plan de croyance peut s'accorder avec la raison ? quel plan de sacerdoce peut s'accorder avec la liberté ? Quel plan de liturgie peut s'accorder avec la morale ? Quels peuples ont le plus approché, et quels peuples se sont le plus écartés de ces plans ? Quelles sont les précautions à prendre pour qu'on ne s'en écarte jamais ? Que deviendrait un peuple qui auroit une religion, une morale, une Constitution (nous l'avons), une littérature, une éducation modelée sur les premiers principes de l'humanité et de la nature ? Je te conjure, Citoyen président, au nom de la raison humaine aux progrès de laquelle je prends le plus vif intérêt, de réfléchir sur ces diverses propositions. Je les ai puisées dans un auteur dont le nom ne m'est pas connu. Je désirerois que la Convention invitât les hommes de génie à les résoudre. Quels traits de lumières pures sortiroient de la solution de ces différentes propositions ! Avec quel plaisir, avec quelle avidité, les personnes instruites, et celles qui veulent s'instruire, liroient un pareil ouvrage ! Je pense, Citoyen président, qu'il auroit dans les circonstances actuelles, autant de lecteurs, qu'il y a d'hommes qui savent lire et penser. Salut, fraternité et respect. »

Jean André MICHEL

(*membre de la Sté popul. de Coutances*).

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale datée du 2 vent., et signée Jay.

III

[*Décrets envoyés aux départ^{ts} par le M. de l'Intérieur, 2 vent. II*] (1)

DATES	TITRES	DÉPARTEMENTS AUXQUELS L'ENVOI A ÉTÉ FAIT	OBSERVATIONS
Frimaire 23 n° 1967	Décret relatif au tribunal central des directeurs du juré du département de Paris	de Paris	Imp.
Pluviôse 29 n° 2935	Décret qui ordonne le remplacement en assignats de l'argenterie envoyée par la commune de Grenoble	commune de Grenoble	Mss.

(1) C 293, pl. 958, p. 6. Signé : PARÉ.